



Conditions de vente

1. CONVENTION

- 1.1. Les commandes sont exécutées à nos prix en vigueur sur la date de livraison, sauf lorsque les marchandises sont reprises dans les 30 jours après la commande.
- 1.2. Tous les prix sont indiqués en euros, TVA exclue et les autres taxes sont toujours à charge de l'acheteur.
- 1.3. L'acheteur est responsable de l'exactitude de ses informations de société, y compris son numéro de TVA. Tout dommage qui découle de l'absence du No TVA peut être réclamé à l'acheteur.
- 1.4. Des engagements pris par nos intermédiaires, ainsi que le contenu de nos publications, ne sont contraignants qu'après confirmation écrite expresse de notre part. A.P.P.. n'est jamais responsable des dommages causés par des erreurs, des erreurs d'impression etc., qui surviennent dans nos offres, nos lettres, nos catalogues, notre site Internet, nos brochures etc.
- 1.5. Sauf convention explicite contraire, A.P.P.. est seulement lié par sa propre offre et/ou confirmation de commande et les présentes conditions, à l'exclusion expresse des conditions contractuelles propres de l'acheteur. En cas de dérogation, les conditions particulières prévalent toujours sur les conditions générales.
- 1.6. En cas d'annulation par l'acheteur, une somme forfaitaire de 20 % du prix total, hors TVA sera due de droit et sans mise en demeure.
- 1.7. Sans préjudice de son droit à une indemnisation, A.P.P.. a le droit, en cas de défaut de paiement sur une seule date d'échéance ou en cas de non-respect de toute autre obligation contractuelle par l'acheteur, soit de suspendre l'exécution de la convention de plein droit et sans mise en demeure préalable, soit de la résilier de plein droit et sans mise en demeure préalable par le simple envoi d'une lettre recommandée. Dès ce moment, A.P.P.. aura le droit à réclamer la marchandise vendue, sans préjudice du droit à une indemnisation
- 1.8. Les marchandises vendues restent la propriété de A.P.P.. jusqu'au paiement intégral du prix de vente en principal et en accessoires. En cas de revente, la réserve de propriété est transférée sur le prix de revente. Cependant, le risque est transféré au client à compter de la signature du contrat.

2. LIVRAISONS

- 2.1. Les envois, même franco, sont effectués aux frais et aux risques de l'acheteur.
- 2.2. L'acheteur doit contrôler les produits livrés avec un certain soin à leur arrivée. Des plaintes concernant des défauts apparents, une livraison non conforme ou des déficits qui n'ont pas été signalés par écrit par l'acheteur à A.P.P. au plus tard 3 jours après réception de la marchandise sont irrecevables. Il appartient à l'acheteur de prouver les défauts, la non-conformité ou les déficits, ainsi que le fait que ces défauts ne sont pas le résultat du transport par un tiers transporteur. A.P.P.. n'est jamais responsable d'un défaut causé par la mauvaise utilisation ou par un mauvais entretien.
- 2.3. Toute réclamation concernant les vices cachés doit immédiatement après la découverte de ceux-ci et au plus tard 6 mois après réception de la marchandise être notifiée par écrit par l'acheteur à A.P.P.. Toute réclamation ultérieure est irrecevable. Il appartient à l'acheteur de prouver la défectuosité des marchandises fournies par A.P.P.. En cas de défectuosité prouvée, A.P.P.. procédera à son gré soit au remplacement du produit défectueux, soit en créditant (partiellement) la facture correspondante au profit de l'acheteur. Toutes les autres réclamations, y compris le remboursement des coûts, des dommages et intérêts en raison d'accidents personnels, des dommages aux biens mobiliers et immobiliers, le préjudice des intérêts commerciaux et les pertes commerciales, causés à la fois directement ou indirectement auprès du client ou des tiers, sont expressément exclues, ce qui est expressément accepté par l'acheteur en acceptant les présentes conditions générales.
- 2.4. Sauf indication expresse contraire, les produits ne sont pas résistants au feu.



A.P.P. bvba - Rolls & Sheets - Service & Consult

Onze-Lieve-Vrouwstraat 65 - BE-3560 Lummen
BE 0685 854 039 RPR Hasselt
www.aprioriplastics.com e-mail: info@aprioriplastics.com

ING-Bank * IBAN: BE95 3631 6987 7958 * BIC: BBRUBEBB

2.5. La livraison de produits et/ou de services n'entraîne aucun transfert des droits de propriété intellectuelle. L'acheteur ne supprimera pas ou ne modifiera pas les indications de A.P.P.. ou de ses fournisseurs en matière de propriété intellectuelle.

2.6. Tout retour ne sera accepté que si le dossier a été soumis à l'avance à A.P.P., et que s'il a donné son consentement écrit à ce sujet.

2.7. Chaque délai de livraison mentionné est à titre informatif. Tout retard ne peut donner lieu à une indemnisation ou à la dissolution de la convention.

3. PAIEMENT

3.1. Les factures sont payables au siège social de A.P.P.. dans les trente jours après la date de la facture et sans escompte, sauf convention contraire écrite.

3.2. Toute facture impayée sera à partir de sa date d'échéance, de plein droit et sans mise en demeure, majorée d'un taux d'intérêt annuel de 12 %, ainsi que d'une indemnisation forfaitaire s'élevant à 10 % du montant impayé de la facture, et cela, avec un minimum de 124 euros, sauf si les frais de recouvrement réels sont plus élevés.

3.3. Les plaintes et les commentaires concernant nos factures doivent arriver dans les huit jours suivant la réception par écrit auprès du vendeur. Après l'expiration de ce délai, la facture est réputée avoir été acceptée.

4. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

4.1. La nullité de l'une des clauses des conditions particulières ou générales n'entraîne pas la nullité de la convention.

4.2. La présente transaction est régie par le droit belge, à l'exclusion de la Convention de Vienne. En cas de litige, les tribunaux de Hasselt (Belgique) ont la compétence exclusive, étant entendu que A.P.P.. a le droit d'introduire un litige devant le Tribunal du siège social/domicile de l'acheteur.